

**Zeitschrift:** PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse  
**Herausgeber:** Pro Senectute Suisse  
**Band:** - (2001)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Contrat de prestations renouvelé  
**Autor:** Mezger, Martin  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-789512>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Martin Mezger

Chère lectrice, cher lecteur,

*Les responsables de Pro Senectute Suisse se montrent confiants: la coopération avec la Confédération se poursuivra encore ces prochaines années, car ils pourront conclure avec elle un nouveau contrat de prestations favorable qui s'étendra sur quatre ans.*

*S'il ne répond pas encore totalement à notre attente, le contrat de prestations couvre au moins un bon tiers des besoins financiers annuels de Pro Senectute; mais surtout, il assure les fondements des activités de la Fondation pour la vieillesse. Bien qu'il s'agisse d'un contrat de prestations qui rembourse un certain nombre de prestations, sa première fonction consiste à pourvoir tout simplement à l'existence de Pro Senectute dans tout le pays: comme détecteur des problèmes de vieillesse de toute nature, comme service public en matière de conseil et de prestations au service des seniors, comme moteur capable de développer des réponses aux questions toujours inédites que pose la société de longue vie.*

*La mise en œuvre du premier contrat de prestations dès 1998 a provoqué un fort surcroît de travail aux collaborateurs/trices de Pro Senectute, en particulier s'agissant d'appréhender par la statistique les prestations produites. Je voudrais exprimer ma vive gratitude pour les bonnes dispositions à accomplir ces efforts supplémentaires, parfois non sans quelques soupirs, ce qui est bien naturel!*

*Bien cordialement*

Martin Mezger

*Directeur de Pro Senectute Suisse*

## L'air du temps

### Contrat de prestations renouvelé

Actuellement Pro Senectute Suisse négocie avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) le renouvellement du contrat de prestations pour la période 2002 – 2005. Si les perspectives restent favorables, gages de confiance et de sécurité pour l'avenir, un effort s'imposera encore du côté de l'efficience.

Pas de doute, Pro Senectute est une institution suisse: 86% de la population suisse connaissent la Fondation et 80% admettent qu'elle s'acquitte de prestations importantes et nécessaires à la population âgée. Pour beaucoup, c'est une sorte d'assurance: je n'en ai pas besoin à l'instant, mais je sais aussi que l'âge venant je pourrai faire appel à ses services; Pro Senectute me dépannera aussi si je rencontre des difficultés avec mes parents âgés.

Pro Senectute apparaît comme une institution helvétique, non seulement en raison d'un ancrage solide dans la conscience populaire, mais aussi par son organisation et son mode de financement typiques de la réalité suisse. D'une part, Pro Senectute est une Fondation privée, d'autre part, les pouvoirs publics (la Confédération surtout, mais aussi les cantons et les communes) la soutiennent financièrement pour près de la moitié de son budget. Ce modèle mixte n'existe guère à l'étranger: soit l'Etat s'occupe directement de tout (France, Allemagne), soit tout le travail revient à l'initiative privée (USA).

Ce mode de fonctionnement typiquement helvétique implique que l'Etat et la Fondation se retrouvent périodiquement, tant pour définir les tâches qu'elle prend en charge, que pour établir le dédommagement financier à sa disposition. Cette solution présente

des avantages pour l'Etat qui n'a pas besoin de tout prévoir et de tout faire lui-même.

L'affirmation selon laquelle les pouvoirs publics financent près de la moitié des activités de Pro Senectute a aussi son revers: c'est la Fondation qui pourvoit elle-même à l'autre moitié, ce qui ne coûte rien à l'Etat. On peut encore y ajouter les prestations d'innombrables bénévoles, que l'Etat ne peut pas engager, comme le ferait une œuvre privée.

## Instrument moderne

Pour Pro Senectute qui coopère avec les pouvoirs publics, c'est la collaboration avec la Confédération qui joue le rôle principal. Depuis 1998, un contrat de prestations moderne l'établit et définit les champs d'action dans lesquels la Fondation doit ou peut s'engager: l'action sociale, l'aide à domicile, la formation et le sport. Le contrat lui assure, d'une part, le dédommagement pour ces prestations (en tout quelque 41 millions de francs), mais l'engage aussi, d'autre part, à les exécuter réellement au moyen de méthodes de pilotage et de contrôle efficaces: mise en œuvre, pilotage et contrôle des prestations (controlling), compte-rendu des résultats atteints (reporting).

Depuis 1998, Pro Senectute a beaucoup travaillé à développer et introduire ces instruments de gestion. Aujourd'hui, on le constate, la Fondation est en mesure de mener à bien le contrat de prestations; les instru-

ments fonctionnent et elle peut confirmer à l'OFAS, son partenaire, qu'elle produit les prestations définies dans le contrat à un bon niveau de qualité. Bien entendu, le développement ira encore plus loin.

## Encouragements et sécurité

Actuellement, les parties contractantes, Pro Senectute et l'OFAS, arrivent à la phase finale de leurs négociations en vue d'établir le contrat valable de 2002–2005. Même, s'il reste quelques détails à régler, il apparaît déjà que Pro Senectute s'apprête à signer un contrat favorable. Le montant du dédommagement ne diminuera pas, ce qui ne va pas de soi au moment où de nombreuses organisations ont connu des réductions de budget (parfois massives) ces dernières années, tant au niveau de la Confédération que des cantons.

C'est dire aussi que la Confédération reconnaît le travail accompli par Pro Senectute. En tout état de cause, elle souhaite que la Fondation s'attache ces quatre prochaines années à observer attentivement sa propre efficience et analyse soigneusement l'opportunité et la possibilité d'apporter des améliorations. Il est clair que ces progrès ne se réaliseront pas au détriment de la qualité.

La perspective pour Pro Senectute de voir son contrat renouvelé à des conditions favorables lui apporte encouragements et sécurité.

MZ

## Le système du contrat de prestations

Toute personne désirant en savoir davantage sur le financement de Pro Senectute et le fonctionnement du contrat de prestations consultera la brochure *Pro Senectute: une identité des services* (\*). Cet automne, les collaborateurs/trices des organisations cantonales (salariés, bénévoles ou exerçant un mandat honorifique) bénéficieront d'un après-midi d'introduction au nouveau contrat de prestations et au règlement partiellement révisé de la *Contre-prestation en fonction de la qualité* qui lui est lié.

(\*) A demander à Pro Senectute Suisse, secrétariat romand, c.p. 844, 1800 Vevey 1 tél 021 925 70 10, courriel [secretariat-romand@sr-pro-senectute.ch](mailto:secretariat-romand@sr-pro-senectute.ch)